



Conseil de la Ville

Règlement RV-2009-09-14 modifiant le Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Plan de zonage**

Le plan de zonage annexé au Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis est modifié par l'agrandissement de la zone Is 21-38 à même une partie de la zone Cb-22-45, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « A ».

Adopté le 7 décembre 2009

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 19 JANVIER 2010